



EDITO

N° 17 - juin 2015

Sommaire

Page 2

- **Fédération** : Législation, stagiaires, gratifications.
- **Société** : Banques, gros salaires. Ce n'est pas la crise pour tout le monde.

Page 3

- **Confédération** : Services Publics. Appel de Guéret, reconquête.

Page 4

- **Confédération** : Assurance maladie, la santé ne doit pas être un coût.

Page 5

- **Economie** : Banque, l'agence de demain, les banquiers imaginent le futur.

Page 6

- **Confédération** : Pouvoir d'achat, campagne, urgent juste et nécessaire.

Défendre la retraite

Un impératif pour une société **solidaire**

La Cgt lance une campagne de pétition en ligne pour permettre aux salariés de peser sur les négociations en cours sur les régimes de retraite complémentaires des salariés (ARRCO) et cadres (AGIRC) du privé. Elles ont débuté le 17 février dans un climat de forte tension. En effet, ces deux institutions essentielles de notre système de retraite connaissent un lourd problème de financement, aggravé depuis 2009 par la crise et par le refus patronal d'augmenter le montant des ressources allouées aux régimes. Dans cette nouvelle séquence de négociations, la partie patronale avance avec une série de propositions qui visent toutes à réduire le niveau de protection sociale et même à remettre en cause le statut cadre en proposant la fusion des deux régimes. La Cgt avance à l'inverse des propositions qui permettraient d'assurer durablement le financement des régimes, sans porter atteinte au niveau de couverture sociale, notamment en rendant effective l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Des institutions essentielles
Depuis février des négociations sont en cours sur les régimes de retraite complémentaires des salariés (ARRCO) et cadres (AGIRC) du privé. La retraite Arrco ou Agirc est complémentaire à la retraite de base versée par la Sécurité sociale. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC représentent de 25 % à 56 % de la retraite totale. Ces deux institutions essentielles de notre système de retraite connaissent un lourd problème de financement causé par le poids du chômage et la faiblesse des salaires. Le patronat refuse toute augmentation des ressources. Et la Cour des comptes vient à son secours en déclarant qu'il est impossible d'augmenter les cotisations, car cela pénaliserait la rentabilité des entreprises.

Les moyens financiers existent
Les entreprises du CAC 40 ont réalisé +30 % de profits en 2014 soit 60 milliards d'euros. Un salarié travaille aujourd'hui plus de six semaines pour rémunérer les actionnaires, contre deux semaines, il y a trente ans ! Tout est fait pour culpabiliser les salariés, les chômeurs, les retraités. Ce serait à eux de payer l'austérité. Ce ne sont pas les salariés, les retraités qui devraient assumer le manque de recettes des caisses en cotisant plus longtemps ou en voyant les pensions de retraite diminuer.

Parmi les exigences du Medef
Faire payer les retraités, qui vivraient trop bien, seraient des nantis. Malgré un chômage dramatique des jeunes et des seniors, le patronat menace de retarder l'âge de départ en retraite. Le recul pourrait commencer pour la génération 1956 et l'objectif serait de reculer l'âge par paliers de 6 mois. La cible serait 64

ans (69 ans pour une retraite sans décote) ou 65 ans (67 ans pour une retraite sans décote). Le gel des pensions pendant 3 ans et peut-être encore plus est aussi dans les intentions du patronat. Rappelons que voici deux ans l'accord interprofessionnel, que la Cgt était bien seule à condamner, a acté une limitation de cette revalorisation à l'inflation moins un point. La réduction du taux de pension de réversion, une mesure qui concerne majoritairement les femmes déjà sur pénalisées par les différentes réformes. La fusion de l'Agirc et de l'Arrco en un seul régime est avancée avec comme objectif pour le Medef de faire payer, pour partie, la retraite des cadres par les non cadres. Cette proposition aurait pour conséquence d'épuiser plus rapidement l'ensemble des réserves des deux caisses.

Financer les retraites c'est possible

A la condition de faire d'autres choix, de penser la société en termes de solidarité et non comme une machine uniquement destinée à créer une richesse captée par une minorité. Cela passe par une autre distribution des richesses entre le capital et le travail. Par exemple, il faut en finir avec les nombreuses exonérations de cotisations patronales. Il suffirait aussi d'élargir l'assiette des cotisations à des éléments qui n'y sont actuellement pas soumis comme l'épargne salariale (intéressement, participation...). Une augmentation modulée de la cotisation dite patronale Arrco en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée apporterait aussi des ressources nouvelles. Autre exemple l'égalité salariale entre hommes et femmes résoudrait d'une façon importante le déficit des caisses de retraite. Mais cela, le patronat s'y refuse. ■

Pour défendre la retraite je signe la pétition
<http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>
U.C.R.-C.G.T.

Union confédérale des retraités cgt
263 rue de Paris 93515 Montreuil cedex
Tel : 01 55 82 83 70 <http://www.ucr.cgt.fr>

La gratification versée aux **stagiaires** en 2015

Un stagiaire est rémunéré au moins 508 euros par mois. Un simulateur de calcul permet d'évaluer le coût d'accueil d'un stage en entreprise. La gratification versée aux stagiaires a été revalorisée en 2014 et le sera de nouveau en 2015.

Nouvelles règles

■ du 1er au 31 décembre 2014 : la gratification a été portée à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale. Le montant de la gratification était au minimum de 479,66 euros ;

■ depuis le 1er janvier et jusqu'au 31 août 2015 : le montant de la gratification atteint 508,20 euros ;

■ à compter du 1er septembre 2015 : la gratification est au moins égale à 15% du plafond horaire de la sécurité, soit 554,40 euros.

A noter que le montant varie en fonction du nombre d'heures de présence effective du stagiaire.

Inscription au RUP

Les entreprises ne doivent pas oublier d'inscrire leurs stagiaires au registre unique du personnel. En effet, le RUP doit comporter les noms et prénoms des stagiaires accueillis dans l'établissement, dans l'ordre d'arrivée, dans une partie spécifique du registre unique du personnel. D'autres informations précisées par

un décret publié au journal officiel fin novembre, doivent aussi y figurer.

Afin d'évaluer le coût d'accueil d'un stagiaire, l'employeur peut utiliser le simulateur gratuit de calcul de la gratification minimale qu'il doit verser au bénéficiaire du stage. Cela ne le dispense pas de consulter sa convention collective afin de savoir si elle prévoit le versement d'un montant supérieur. ■



Société
Banque

Les gros salaires

Ce n'est pas la **crise** pour tout le monde

D'après les données que les groupes bancaires sont contraints de publier et ce pour la première fois par Bruxelles, le nombre de banquiers exerçant dans des établissements français gagnant plus de 1 million d'euros se compte aujourd'hui en centaines. Le journal *Les Échos* qui a compilé ces informations affirme que parmi les trois groupes, soit BNP Paribas, Société Générale et Natixis, qui ont à ce jour publié leurs chiffres, on compte donc 277 banquiers dits « régulés ». Ces salariés ont gagné, en 2014, plus de 1 million d'euros en fixe et variable souligne le quotidien économique. C'est beaucoup plus qu'en 2013, année où 177 étaient comptabilisés, et que les 162 de 2011, selon les chiffres fournis par l'Autorité bancaire européenne (EBA).

BNP Paribas arrive en tête de ce classement

Et si l'on s'amuse à réaliser notre petit podium, BNP Paribas arrive en tête de ce classement avec ses 149 millionnaires. Le Figaro rapporte qu'un tiers de ces salariés exceptionnels exercent à Londres pour la banque française. Le reste du bataillon se partage entre la France (33), l'Asie (30) et les États-Unis (29). BNP Paribas est également le seul établissement à rémunérer trois de ces salariés plus de 3,5 millions d'euros annuels.

A la Société Générale

Ils sont 109 à prétendre gagner plus d'un million quand ils sont seulement 19 chez Natixis. Le Figaro précise toutefois que la rémunération moyenne des salariés de la Société Générale est cependant légèrement supérieure à celle des salariés de BNP Paribas, à 54 846 euros bruts annuels contre 52 018 euros.

En Europe

Enfin, si l'on compare ces rémunérations « au-delà du million » de nos banques

françaises à leur concurrent européen, on s'aperçoit que ces derniers font beaucoup mieux. Première banque européenne, HSBC compte ainsi 320 millionnaires dont certains perçoivent entre 7 et 9 millions d'euros. Mais la palme revient sans doute à la Deutsche Bank qui en dénombre 816 (plus du double des trois banques françaises réunies). Là, 14 salariés y gagnent entre 6 et 9 millions d'euros. ■

Vers la **reconquête** et le développement des services publics

A l'appel de : *Confédération CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires, Confédération paysanne, Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale, UGFF-CGT, Fédération des Services Publics-CGT, FNME-CGT, Fédération CGT Equipement-Environnement, SYAC CGT, CGT Banque de France, FERC-CGT, Fédération CGT des Cheminots, SNA Concurrence Consommation Répression des Fraudes CGT, Syndicat CGT des Finances Publiques, l'Union Fédérale des retraités de la Police nationale CGT, Sud PTT, Sud Rail, Sud-Santé Sociaux, Sud-Santé Solidaires APHP, Solidaires Finances publiques, Sud Collectivités territoriales, Solidaires Douanes, CGT Lille et environs, Sud éducation Limousin, Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité, Coordination Eau Bien Commun France, Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, Convergence nationale Rail, Collectif « La santé n'est pas une marchandise », Coordination Eau IDF, Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Fondation France-Libertés, Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon, Association de défense des Services Publics et de leurs usagers-Hautes-Alpes, Collectif 37 notre santé en danger, Collectif des résistances en Comminges, Collectif nantais pour le droit à la santé et à la protection sociale pour toutes et tous, Collectif de défense et de développement des services publics (CDDSP) de l'Ardèche, CDDSP Combrailles, CDDSP Corrèze, CDDSP Creuse, CDDSP Hautes Pyrénées, Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité Lure-Luxeuil (Haute-Saône), Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF-Béziers-Clermont, comité citoyen de vigilance des services publics Romorantinois, Convergence Services Publics d'Indre et Loire, Mouvement de sauvegarde, de promotion et de démocratisation des services publics en sud gironde, Vivent les services publics Bouches-du-Rhône, Collectif Alternative A l'Austérité, l'Appel des Appels, ATTAC, AITEC, CNAFAL, les Economistes Atterrés, Droit au Logement, Fondation Copernic, Réseau Éducation populaire, Résistance Sociale, UFAL, Union nationale des retraités et des personnes âgées, ANECR, Cap à Gauche en Corrèze, Démocratie et Socialisme, Gauche Avenir, Maintenant la Gauche, Ensemble!, EELV, Gauche Unitaire, Jeunes Ecologistes, Mouvement Jeunes Communistes de France, NPA, PCF, PCOF, PG, République et Socialisme...*

Les services publics sont plus que jamais utiles

La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur social dans la crise qui nous frappe. Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

- Assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;
- Faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers ;
- Mettre en œuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-ne-s, un renouveau de la démocratie ;
- défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;

■ Engager sérieusement la transition écologique.

Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs. Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable. Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge indue de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Action commune

Aujourd'hui, nous, citoyen-ne-s, élu-e-s, salarié-e-s, usagers-ères, organisations syndicales, associatives et politiques, collectifs et coordinations, appelons à organiser la reconquête

des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger. En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élus une manifestation nationale convergeait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

Toutes et tous à Guéret le 13 juin 2015 pour une manifestation nationale le 14 juin pour le lancement d'assises nationales et d'un nouveau manifeste du XXI^e siècle.

www.convergence-sorgho.convergenceservicespublics@gmail.com
07 81 58 32 ■

Assurance maladie Déclaration Cgt

La santé ne doit pas être coût

Dans un contexte où les refus de soin augmentent, le Gouvernement durcit encore l'objectif de dépenses de l'assurance maladie pour 2015, alors que le Comité d'alerte sur le respect de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) estime que les dépenses d'assurance maladie en 2014 devraient être inférieures de 0,3 Mrds € à l'objectif fixé par la LFSS pour 2014.

L'avis a rendu le 7 avril dernier

Le Comité d'alerte indique que cette «sous-exécution» de l'ONDAM 2014 s'explique par des annulations à hauteur de 250 M€ de dotations des établissements de santé, alors même que ces derniers sont exsangues de financement et sont contraints pour nombreux d'entre eux de diminuer le service public, de supprimer des postes et survivre sous le joug des emprunts toxiques. Il note une progression significative des indemnités journalières à +4,3% et des dépenses de soins de ville largement dus à l'impact du nouveau traitement de l'hépatite C.

Réguler le marché du médicament

La Cgt avait dénoncé le scandale du Sovaldi. Ce nouveau médicament qui traite l'hépatite C, dont l'efficacité médicale est intéressante, mais dont le prix de vente exorbitant du traitement à 90 000 euros, montant diminué par la suite à 47000 euros (vendus en Inde à 200 euros et en Egypte à 125 euros) s'explique par la volonté de la multinationale américaine GILEAD distribuant le Solvadi d'amortir rapidement le coût du rachat de la start-up ayant initialement développé ce

médicament et ce pour un marché mondial initialement évalué à 250 Mrds d'euros. Pour la Cgt, cela pose la question du juste prix du médicament et de la régulation de ce marché dans un contexte de mondialisation de cette industrie avec la nécessité de faire prévaloir la réponse aux besoins de santé sur les objectifs de valorisation du capital, plus que jamais un pôle public du médicament serait nécessaire !

Une évolution inquiétante

La croissance élevée des indemnités journalières d'environ 5% des dépenses d'assurance maladie s'expliquerait, selon le Directeur de la CNAMTS, non par une augmentation du nombre d'arrêts de travail mais par l'augmentation importante de la durée de ceux-ci. Pour la Cgt, cette évolution est préoccupante, c'est pourquoi, on ne saurait se limiter sur un constat purement statistique, mais il convient que la CNAMTS réalise rapidement les études sur les motifs de ces évolutions, en prenant en compte les bassins d'emplois, les professions, les entreprises, les âges, les évaluations des sous déclarations des accidents du travail et maladies professionnelles, etc...

qui pourraient bien traduire les effets de la crise sur la situation au travail des salariés (stress, harcèlements, risques psychosociaux, émergence de nouvelles pathologies etc.).

L'assuré social pénalisé

Le gouvernement vient de faire voter en première lecture son inadmissible loi santé, appelée désormais «loi de modernisation de notre système de santé» qui va dégrader considérablement le service public hospitalier. Et 2 jours après, le Gouvernement décide autoritairement de durcir encore l'ONDAM, le ministre du Budget, sans aucune concertation, a annoncé à la fin de la semaine dernière que l'objectif de l'ONDAM 2015 serait abaissé de 2,1% à 2,05%, ce qui représente une baisse des dépenses d'environ 400 millions. Ceux de 2016 et 2017 initialement prévu à 2% seraient diminués à 1,75% ce qui mettra en très grandes difficultés tous les établissements et pénalisera tous les assurés sociaux. Cette volonté extrêmement dangereuse de réductions dans des proportions jamais atteinte et sans justifications autres que le respect des objectifs de baisse dramatique des dépenses de Sécurité sociale du Pacte de stabilité est à l'opposé de cette approche, celle défendue de la Cgt d'un droit à la santé pour tous et tout au long de la vie, et accordant une place centrale à la question du rapport au travail des salariés. ■

Banques

L'Agence de demain

Les banques **imaginent** l'agence future

À l'heure où la fréquentation en agence ne cesse de s'effriter, les grands réseaux bancaires rivalisent de nouveaux concepts pour «réinventer» leurs points de vente. A quoi ressemble «la banque de demain»? Revue d'effectif des dernières initiatives, parfois très similaires.

Paradoxe

Les usagers fréquentent de moins en moins régulièrement leur agence bancaire. Seuls 14% des détenteurs de compte bancaire s'y rendent plusieurs fois par mois, contre 62% en 2007! Pourtant, selon le même sondage (1), 55% des Français souhaitent toujours disposer d'un conseiller attitré. Les usagers se détournent donc de l'agence du village ou du coin de leur rue mais veulent encore pouvoir y croiser leur conseiller clientèle. A partir de ce double constat, comment les banques doivent-elles réinventer leur réseau? Dilemme.

Chaque enseigne semble avoir son idée

Les annonces d'agences 2.0 ou «nouvelle génération» se succèdent. Dernière en date, la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne a dévoilé le 7 avril dernier «une agence 100% innovante» à Metz. En bref, 300 m², deux niveaux, écran interactif sans contact à l'extérieur, borne d'accueil tactile pour se signaler directement aux conseillers, «bar à tablettes», wifi, table tactile dans le bureau du conseiller et jeux pour enfants. La Caisse d'Épargne promet même «prochainement» la technologie iBeacon. Celle-ci «permet d'entrer en relation avec les clients dès leur arrivée à proximité de l'agence via leur smartphone». Le Crédit Mutuel Arkéa, qui regroupe les fédérations Bretagne, Sud-Ouest et Massif Central, a annoncé le déploiement de cette même technologie iBeacon dans son réseau d'agences en décembre 2014. L'enseigne se targuait par ailleurs un an plus tôt de «réinventer l'expérience client» et de décliner un nouveau concept dans une quinzaine d'agences d'ici la fin 2014. Là encore, la nouvelle agence fait la part belle aux supports tactiles, aux grands espaces, au libre-service, etc.

Fascinés par le modernisme

Un an plus tôt, en septembre 2012, BNP Paribas communiquait sur l'ouverture de six agences «nouvelle génération», avec la possibilité d'utiliser la visioconférence pour discuter avec un expert patrimoine ou crédit, des bornes tactiles, des jeux pour enfants, etc. Plus récemment, le 31 mars 2015, la Société Générale annonçait

une nouvelle agence à Dijon avec «mur d'images digital, musique et parfum d'ambiance dès l'entrée», puis tablettes à disposition, entre autres.

Si chaque réseau tente de se distinguer avec une petite originalité, les annonces se suivent et se ressemblent. Les banques ont-elles toutes la même vision de la banque de demain? «De ce que j'ai vu, c'est toujours plus ou moins la même chose», tranche Guillaume Almeras, éditeur du site d'analyse bancaire Score Advisor. «Le problème, ce sont les cabinets d'architectes qui ont toujours la même idée», tournant toujours autour du numérique: «Les écrans, on les a chez nous! J'ai l'impression qu'en France, nous sommes fascinés par le modernisme.»

Une évolution inscrite dans le temps

Dans un communiqué diffusé ce lundi, le directeur associé senior du cabinet BCG, Axel Reinaud, estime pour sa part qu'il faut «concilier l'humain et le digital», sur la base d'une étude comparative entre plusieurs pays. «Aujourd'hui, les opérations simples peuvent être gérées directement sur internet ou mobile (...). Mais le conseiller reste l'interlocuteur clé pour les besoins nécessitant du conseil.» Dans le cadre de la réorganisation de son réseau, BNP Paribas tente d'adapter ses agences aux différents types de besoins des clients. Le réseau BNP Paribas sera ainsi divisé en trois catégories d'agences: des «express», avec automates ou tablettes pour les opérations du quotidien; des agences «conseil» avec des conseillers généralistes et la possibilité de réaliser une visio-conférence avec un expert; des agences «projets» avec des conseillers spécialisés. «Le futur modèle de BNP Paribas n'est pas forcément l'idéal mais il est clair que les grands réseaux doivent s'orienter vers le multi-format», juge Guillaume Almeras, qui a réalisé plusieurs études sur le sujet.

Le fondateur de Score Advisor estime par ailleurs que les fermetures d'agences certains jours de la semaine, expérimentées par la Société Générale ou la Banque Populaire, peuvent permettre de sauvegarder le réseau de proximité. «L'après-midi, en semaine, les agences sont fréquentées en moyenne par moins de cinq clients

en simultanément.» Ainsi, selon lui, 15% des agences bancaires françaises ne sont pas rentables. D'où la nécessité de repenser le modèle de façon globale, «Quitte à ce qu'un conseiller ne soit pas attaché à une agence mais à plusieurs.» Reste que ces réorganisations prennent du temps. BNP Paribas a annoncé que la transformation de son réseau s'étalera jusqu'en 2019. «Il faut sept années pour qu'une banque change tout son réseau», affirme Guillaume Almeras, qui s'appuie sur les estimations des cabinets d'architectes pour avancer cette statistique.

Refonte globale ou agence «vitrine»?

Les multiples annonces d'agences «nouvelle génération» seront-elles réellement suivies d'un déploiement du concept dans l'ensemble du réseau? A la Banque Postale, seul le bureau de poste du Cherche Midi à Paris, attendant au siège de la banque, est vu comme un «laboratoire d'innovations». Pour sa part, la Caisse d'Épargne, qui vient de lancer son nouveau concept à Metz, communiquait déjà sur son agence «Nouvelle définition» à Lyon en octobre 2013. Le service presse évoque «une logique d'expérimentation», le concept «Nouvelle définition» ayant été décliné à Lille, Strasbourg, et donc à Metz. La communication de l'Écureuil réfute ainsi l'idée de «showroom ou de concept store», l'idée étant de faire un test dans chaque région pour disposer de «modèles adaptés et personnalisés». Même logique au Crédit Agricole, où les annonces sont aussi diverses que variées: le «Store by CA» à Grenoble, imaginé comme un espace de shopping, («l'Autre Agence» en Champagne-Bourgogne où le cœur du concept est le «rendez-vous immédiat», les agences parfumées dans la caisse régionale Centre Est, etc. Sans oublier «l'agence Active» du Crédit Agricole Île-de-France, basée sur le numérique mais qui doit être déclinée à terme dans tout le réseau contrairement aux innovations des autres caisses, plus ponctuelles. Chaque caisse mène sa propre réflexion, comme le reconnaît le service presse de la fédération du Crédit Agricole. La communication insiste toutefois sur la volonté de la banque verte de ne pas fermer d'agences à grande échelle, malgré ses 7.000 points de vente.

Par **Benoît LETY** -

(1) *Observatoire de l'image des banques 2014 réalisé par BVA pour la Fédération bancaire française.* ■



Pétition à l'adresse du gouvernement et du patronat

Augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions, c'est urgent, nécessaire et juste

La répartition des richesses en France est de plus en plus inégale : les salaires, les pensions, les minima sociaux stagnent. La protection sociale est malmenée par une politique de bas salaires, de chômage et de cadeaux aux entreprises notamment par une exonération croissante des cotisations sociales qui diminue les ressources de notre protection sociale.

Les conséquences des politiques menées sont graves :

- ▶ nos salaires, nos pensions, nos ressources sont trop bas pour vivre correctement ;
- ▶ les diplômés et les qualifications ne sont pas suffisamment reconnus et rémunérés ;
- ▶ notre protection sociale couvre de moins en moins nos besoins face aux aléas de la vie. C'est cela la crise. Augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux, c'est indispensable pour bien vivre. C'est un élément essentiel pour relancer la consommation des ménages, renforcer notre système de protection sociale et sortir de la crise économique et sociale que connaît le pays depuis plusieurs années.

Remettre la sécurité sociale au cœur d'une politique sociale, c'est protéger notre santé, notre retraite, notre famille. C'est permettre de vivre dignement et en bonne santé à tout âge.

Moi, salarié-e, retraité-e, étudiant-e, chômeur-se :

- ▶ je demande l'augmentation du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et des mini- mas sociaux de 10 % au 1er juillet 2015 ;
- ▶ je soutiens la proposition de la CGT pour la tenue d'une conférence sociale sur les salaires, convoquée par le gouvernement avant mi-juillet 2015 sur :
 - la revalorisation des salaires et pensions ;
 - l'égalité salariale femmes - hommes ;
 - la reconnaissance des qualifications.

*Pétition à remettre à un-e militant-e CGT.
Les pétitions seront portées au gouvernement et au patronat.*

| NOMS | PRENOMS | VILLES | SIGNATURES |
|------|---------|--------|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |